



Cotisations retraites

Par **William 83**, le **26/04/2019** à **16:06**

Bonjour, j'ai été artisan pendant 30 ans, mais au bout de 15 ans je n'ai plus réussi à payer les sommes que la caisse de retraite me réclamait, je me suis battu pendant les 15 ans qui suivaient mais à la fin on a saisi mon entreprise (je n'avais aucune autres dettes, ayant toujours eu à cœur de payer mes fournisseurs et même les impôts) . Maintenant je suis retraité, mais il manque cruellement ces années où je n'ai pu cotiser, alors j'aimerais savoir si le fait d'avoir saisi l'entreprise et vendu le matériel aux enchères (quoique ça ait pu rapporter, c'était de la responsabilité du commissaire priseur) cela peut être considéré comme un apurement de la dette et en conséquence remplacer les cotisations non perçues, me donnant droit aux trimestres qui me font défaut? Merci pour votre réponse qui me serait précieuse.